

Cette étude a-t-elle jamais eu lieu, je vous le demande, honorables sénateurs?

À l'heure actuelle, on se demande si le gouvernement fédéral va continuer d'administrer le Programme canadien de prêts aux étudiants. On craint que le gouvernement fédéral ne décide de privatiser ce programme en créant un organisme spécial chargé de l'administrer. Après tout, il est beaucoup plus facile de privatiser un organisme de ce genre qu'un ministère.

Un article est paru dans le *Globe and Mail* du 20 mars 1993 sous la manchette suivante: «Selon la ministre Landry, le programme de prêts aux étudiants n'écartera pas ceux qui en ont besoin». Voici ce qui dit cet article:

Selon la secrétaire d'État Monique Landry, une refonte controversée du Programme canadien de prêts aux étudiants ne restreindrait pas l'accès des étudiants dans le besoin à une aide financière leur permettant de faire des études supérieures, même si une institution financière finissait par exercer un monopole dans ce domaine. «Même s'il était seul, le prêteur devra toujours consentir des prêts à tous les étudiants admissibles. Ce sont les gouvernements provinciaux qui déterminent qui est admissible, le prêteur n'a qu'à suivre les règles,» a déclaré Mme Landry.

Or, honorables sénateurs, le programme de prêts pourrait devenir plus restrictif si l'on s'en tenait seulement à une seule ou à quelques institutions. Quel motif se cache derrière cette imminente privatisation du programme? Au lieu de prendre des mesures aussi radicales, le gouvernement devrait plutôt élaborer des moyens pour augmenter le financement accordé aux étudiants qui en ont désespérément besoin. Rappelons-nous que le programme prévoit une évaluation fondée sur les besoins et qu'il est souvent considéré comme étant un dernier recours puisque toutes les autres sources de revenus, y compris, dans certains cas, l'aide des parents, sont utilisées pour calculer le prêt à consentir. Peu importe le montant du prêt, l'étudiant doit prouver qu'il a besoin d'une aide financière.

Bien des gens disent que les parcs de stationnement des universités sont remplis et qu'il ne faut donc pas s'en faire pour les étudiants. Je conviens que nous n'avons pas à nous inquiéter des étudiants qui sont à l'aise financièrement, mais le Programme canadien de prêts pour les étudiants vise ceux qui ont besoin d'aide. Nous ne voulons pas que nos établissements d'études supérieures deviennent élitistes. Après tout, même si tout le monde n'est pas fait pour des études supérieures, nous devons veiller à ce que ceux qui veulent étudier n'en soient pas empêchés, faute d'argent.

J'ai été encore plus appréhensif au sujet de ce projet de loi lorsque j'ai reçu une lettre en date du 19 mars de l'association des étudiants de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Aux fins du compte rendu, je vais pendant quelques minutes vous faire part des préoccupations que les étudiants expriment dans cette lettre au sujet du projet de loi C-76. Voici un extrait de la lettre du 19 mars du vice-président, M. Bruce Davidson.

[Le sénateur Bonnell]

Une disposition du projet de loi supprimerait la période d'exemption de paiement des intérêts sur les prêts aux étudiants, période dont les étudiants bénéficient actuellement et dont ils ont besoin, au moment de l'obtention de leur diplôme. Supprimer cette «période de grâce» rendrait simplement l'éducation postsecondaire au Holland College et à l'UPEI moins accessible aux étudiants. Notre province n'a pas les moyens de contrer les conséquences d'une telle décision.

• (1410)

Pour pouvoir étudier, plus de la moitié des étudiants de l'UPEI dépendent des prêts qui leur sont consentis en vertu de la loi fédérale. On aurait tort de penser que la suppression de la période de grâce n'aura aucune répercussion sur la capacité des étudiants de poursuivre leurs études ou de composer avec leurs dettes après l'obtention de leur diplôme. À cause de la crise qui frappe actuellement l'éducation postsecondaire, en six ans seulement les frais de scolarité à l'UPEI ont augmenté de 75 p. 100, alors que les sommes accordées aux étudiants dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants n'ont pas tellement augmenté, elles. En conséquence, de nombreux étudiants sont actuellement très endettés au moment de l'obtention de leur diplôme, et il leur faut parfois un certain temps avant de trouver du travail. Il ne faudrait pas sous-estimer les effets catastrophiques qu'aura la suppression de la période d'exemption de paiements des intérêts d'une durée de six mois. De nombreux étudiants de la province ont déjà bien du mal à simplement poursuivre leurs études et, s'ils réussissent à obtenir leur diplôme, ils se retrouvent alors à la dérive sur un marché du travail très incertain. Compte tenu de la situation, la suppression de la période de grâce de six mois prévue pour les prêts aux étudiants consentis en vertu de la loi fédérale semble inconcevable.

Honorables sénateurs, le gouvernement nous dit sans cesse qu'il faut que notre main-d'oeuvre soit hautement qualifiée pour pouvoir soutenir la concurrence sur le marché mondial. Cependant, quand on voit ce qu'il fait pour que notre main-d'oeuvre soit hautement qualifiée, force est de reconnaître qu'il parle plus qu'il n'agit. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas ce qu'il prêche?

Comme je l'ai déjà dit, aux termes de la Constitution, l'enseignement postsecondaire est une responsabilité provinciale, mais le gouvernement fédéral joue dans ce secteur un rôle prépondérant, compte tenu du financement du Programme canadien de prêts aux étudiants, des subventions fédérales aux conseils subventionnaires de la recherche et des paiements de transfert fédéraux. La réduction constante du financement fédéral visant l'éducation postsecondaire, l'application de la TPS aux livres, la pénalisation des étudiants pauvres par l'imposition d'une taxe sur les prêts aux étudiants et le sous-financement constant des activités de recherche et développement sont toutefois au nombre des réalisations du gouvernement conservateur dans le domaine de l'éducation. Or, c'est seulement en améliorant nos compétences et nos connaissances que nous pourrions aspirer à la prospérité au cours du XXI^e siècle.